



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2013

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Patrick DUMAS, Maire, Jean VEYRUN, Denise COLLIER, Gilbert GARCIA, Liliane BREARD, Cyril LAURENT, Serge PARAYRE.

Étaient absents : Walter RIEDER représenté par VEYRUN, Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Sylvain CIVIDINO, Jean-Louis BERTRAND, Cyril AUBANEL.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 H 30. Liliane BREARD est désignée secrétaire de séance.

1. - Comptes de gestion du Receveur Municipal 2012 : Budget communal, Eau et assainissement.

Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, les comptes de gestion du Receveur Municipal des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2012

Entrée en séance de MM Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Jean-Louis BERTRAND, Cyril AUBANEL à 18 h 42.

Étaient présents : Patrick DUMAS, Maire, Jean VEYRUN, Denise COLLIER, Gilbert GARCIA, Liliane BREARD, Cyril LAURENT, Serge PARAYRE. . Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Jean-Louis BERTRAND, Cyril AUBANEL

Étaient absents : Walter RIEDER représenté par Jean VEYRUN, Sylvain CIVIDINO représenté par Jean-Louis BERTRAND.

Secrétaire de séance : Liliane BREARD.

Le Conseil Municipal décide d'approuver, à l'unanimité, les comptes de gestion du Receveur Municipal des budgets du site industriel et lotissement pour l'année 2012.

Le compte-rendu de la réunion du 20 février 2013 est approuvé par 11 voix pour et une abstention (AUBANEL).

2 - Comptes administratifs du Maire 2012.

Sous la présidence de M. VEYRUN, Adjoint au maire, le Conseil Municipal approuve, par 7 voix pour et quatre abstentions (ADRYANCZYK-PERRIER, CIVIDINO, BERTRAND, AUBANEL) les comptes administratifs du Maire des budgets du site industriel et lotissement pour l'année 2012.

3 - Affectation des résultats :

Le Conseil Municipal affecte, par 8 voix « pour » et 4 abstentions (ADRYANCZYK, AUBANEL, BERTRAND, CIVIDINO,), les résultats des budgets :

- de l'eau et de l'assainissement avec un déficit d'exploitation d'un montant de 27 179,56 €. et déficit de la section d'investissement d'un montant de 24 906,09 €

- du site industriel avec un déficit de fonctionnement d'un montant de 25 269,61 € et déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 220 263,35 €

4 - Budget primitif de la commune.

4.1 - Taux des impôts locaux 2013.

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixées les taux des trois taxes directes locales et plus particulièrement le produit fiscal. En effet, suite au changement de communauté de communes au 1 janvier 2013, la commune reprend des compétences en charges qui sont compensées par le produit fiscal correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux pour l'exercice 2013 aux montants suivants :

	Bases d'imposition estimée avec la Notification 1259 MI de 2013	Taux proposé 2013	Recettes prévisionnelles 2013
Taxe d'habitation	1079000	13,35%	144 047,00 €
Taxe foncière bâtie	986200	18,44%	181 855,00 €
Taxe foncière non bâti	4300	61,32%	2 637,00 €
			328 539,00 €

4.2 : Création d'un emploi de brigadier-chef : Monsieur le Maire indique qu'une grande partie du salaire brut sera pris en charge pendant un an pour un gendarme en semi-retraite (formation non rémunérée s'il n'est pas gendarme). Une commission expresse pour connaître les règles d'embauche sera mise en place. L'opposition demande à participer à cette étude. Le poste est créé à l'unanimité.

4.3 - Subventions aux associations : elle sont attribuées par un vote par association et reprises dans le tableau joint en annexe.

4.4 Convention éclairage public : Le conseil adopte la convention de prise en charge des frais d'entretien pour l'éclairage public avec la communauté de commune « De Cèze Cévennes » pour un montant annuel de 16 653,68 €

4.5 Budget primitif :

En Préambule du vote du budget, Monsieur le Maire s'est exprimé sur sa volonté de ne pas voir augmenter les charges qui pèsent déjà lourdement sur les ménages Moliérois. On est aujourd'hui confronté à cause de la crise économique à la nécessité d'avoir une gestion municipale très rigoureuse des finances publiques parce que les dotations, subventions et aux recettes fiscales sont toutes en diminution.

La préparation du budget s'est réalisé en tenant compte des données fiscales disponibles fin Mars, début avril 2013.

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets. Ils sont adoptés par 8 voix « pour » et 4 contres (ADRYANCZYK, AUBANEL, BERTRAND, CIVIDINO) pour les montants suivants :

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 1 319 858,56 €
Les dépenses et recettes d'investissement votées au niveau opération s'équilibrent à 829 200,8 €

5.1 - Détermination des tarifs : La seconde tranche de tarification est plafonnée à 120 m³ et au delà le tarif du m³ passe à 1,10 €, le reste des montants communaux est inchangé.

C. Adryanczyk Contre / Bertrand et Aubanel Abs.
5.2 Marché de travaux Après mise en concurrence et proposition de la commission d'appel d'offres, les marchés sont attribués comme suit :

Entreprise PELLET : 1 - Quartier Scamparas : 12 150 € H.T.
2 - Cité 13 les brousses : 8 950 € H.T.
3 - Cité roses les brousses : 48 200 € H.T.
6 - La granerie : 8 580 € H.T.

Adopté par 11 voix « pour » et 1 abstention (AUBANEL) l'attribution à l'entreprise PELLET,

Entreprise SCAIC : 4 - rue Jean Baptiste Dumas : 66 300 € H.T.
5 - rues Alphonse Daudet et Anatole France : 36 900 € H.T.
7 - Impasse Boileau : 8 000 € H.T.
8 - rue Jean Moulin : 23 325 € H.T.
9 - rue Victor Hugo et impasse Voltaire : 29 680 € H.T.

Adopté par 9 voix « pour » et 1 abstention (AUBANEL) et 2 contres (BERTRAND, CIVIDINO,) l'attribution à l'entreprise SCAIC

5,3 budget 2013 du Service de l'eau et de l'assainissement. Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets qui sont adoptés par 8 voix « pour » et 4 abstentions (ADRYANCZYK, AUBANEL, BERTRAND, CIVIDINO) pour les montants suivants :

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 264 413,58 €
Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 532 853,75 €

6 - Budget primitif 2013 du lotissement et du site industriel.

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution des budgets qui sont adoptés par 8 voix « pour » et 4 abstentions (ADRYANCZYK, AUBANEL, BERTRAND, CIVIDINO) pour les montants suivants :

- Lotissement :

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 115 000 €
Les dépenses et recettes d'investissement votées au niveau opération s'équilibrent à 815 000 €

- Site industriel :

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'équilibrent à 170 000 €
Les dépenses et recettes d'investissement votées au niveau opération s'équilibrent à 240 263,35 €

7. Vente de biens . Le Conseil municipal, par 11 voix « pour » et 1 abstention (AUBANEL), décide d'attribuer les lots issus de l'usine comme suit :

M. Cyril ROBERT Lot 8 cadastré AE 261- 3 588 € T.T.C dont TVA sur marge 52,06 €
M Jean VIGNE Lot 9 cadastré AE 262- 2 392 € T.T.C dont TVA sur marge 198,35 €

8. Appel à candidature pour Costebelle .

L'appel à projets pour « la cession de biens en vue de la réalisation d'une opération mixte de logements sous forme d'écho-hameau sur le site de serres de Costebelle ».

Lors de sa séance du 20 mars 2013, la commission spéciale du site de Costebelle à ouvert la candidature de la société SEGARD et a retenu cette candidature pour participer à la deuxième phase de consultation.

Approuvé par 7 voix pour et cinq abstentions (Serge PARAYRE, Georges ADRYANCZYK-PERRIER, Jean-Louis BERTRAND, Cyril AUBANEL, Sylvain CIVIDINO).

9 - Travaux.

- convention avec Urbasolar : dans la cadre de l'installation d'une centrale photovoltaïque à Molières : la société Urbasolar a proposé, en compensation, de refaire la toiture nord de l'école maternelle Robert COURTIAL. Unanimité.

- Chemin du Montalet : Monsieur le maire informe l'assemblée des travaux qui seront réalisés par les entreprises SCAIC pour la partie départ du sentier pour un montant de 7 500 € H.T. et la société T.P.L.R. De saint Saint-Brès pour la plate-forme pour un montant de 4180,60 € H.T.

- Renforcement du pont de chantelouve : Le devis estimatif de la société LEGAL s'établit à 7 050 € H.T. Les travaux seront pris en charge à 50% par la commune et 50% par M et Mme PERALES copropriétaires du pont.

10 - règlement de la garderie et du transport scolaire .Adopté à l'unanimité.

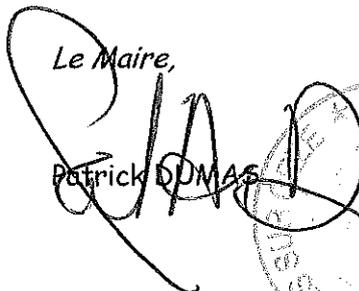
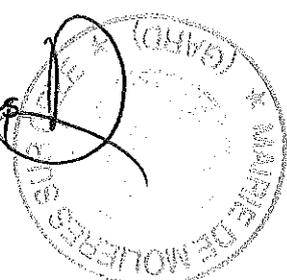
11 - Concours fleurissement.

un concours pour le fleurissement du village qui sera doté de trois lots sous la forme de bons d'achats en jardinerie d'une valeur de 50, 30 et 20 €.. Unanimité.

La séance est levée à 20 h30.

Le secrétaire de séance,


Liliane BREARD,

Le Maire,

Patrick DUMAS


Jean VEYRUN,



Cyril LAURENT,


Jean-Louis BERTRAND,



Denise COLLIER,



Serge PARAYRE,


Cyril AUBANEL

Gilbert GARCIA,



Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

